commune de
PENTHAZ

Préavis municipal n° 06 – 2024

Utilisation des compétences municipales 2024

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité vous fait part, par le présent préavis, de son recours à ses compétences municipales pour 3 objets mentionnés ci-dessous.

1. Plan de sauvetage de la garderie les P'tits Tartreux

INTRODUCTION

La garderie les P'tits Tartreux est une association au sens de l'art. 60 et suivants du Code civil suisse et dont le siège est situé à Penthaz.

Historiquement les P'tits Tartreux ont été fondés par un groupe de jeunes mamans du village afin de faire garder leurs enfants quelques heures par semaine. L'association Les P'tits Tartreux a ainsi vu le jour il y a 35 ans. Les années ont passé et les besoins ont naturellement évolué. Les P'tits Tartreux sont devenus une halte-garderie ouverte le matin.

En raison de la forte baisse de fréquentation, la halte-garderie est devenue en 2020 une garderie de 14 places ouverte de 7h à 18h30, s'adaptant ainsi aux besoins des familles et comblant modestement le manque de place structurel de l'accueil de jour de notre région.

La garderie occupe le rez-de-chaussée du Bornalet et utilise le 1er étage pour les siestes. Une cuisine a été aménagée pour répondre aux normes de la FAJE – La Fondation pour l'accueil de jour des enfants. La place de jeux à l'arrière du Bornalet a été privatisée.

Le démarrage de cette nouvelle version des P'tits Tartreux a subi de plein fouet les effets de la crise du Covid et les pertes ont rapidement épuisés les modestes réserves financière de l'association. L'association ne paye pas de loyer pour l'utilisation du Bornalet mais participe à hauteur de CHF 400.- à l'amortissement de la cuisine dont le financement avait été effectué par la Commune de Penthaz. Les années 2022 et 2023 ont permis à l'association de se maintenir, mais sans jamais pouvoir reconstituer ses fonds propres, encore moins constituer des réserves.

Vu la construction du futur bâtiment du Bornalet et les difficultés financières de l'association, il a été convenu avec les membres du comité de cesser l'activité de garderie en juillet 2025. Parallèlement en août 2025 une garderie de 24 places gérée par AJERCO est prévue sur le site de la Léchire.

SITUATION ACTUELLE

Le taux de remplissage pour la rentrée d'août 2024 est catastrophique, de l'ordre de 30 à 40%. Le prix pratiqué de CHF 130.- par jour est probablement une des causes de ce manque d'attractivité. Il faut également relever que les enfants de moins de 18 mois ne peuvent pas être acceptés et que ceux qui quittent la structure en raison de l'entrée à l'école ne sont pas « prioritaires » dans les UAPE gérées par AJERCO. Pour toutes ces raisons, les familles qui le peuvent, préfèrent inscrire les enfants dans le réseau AJERCO. Reste à savoir pour quelles raisons les familles qui ne trouvent pas de place dans une structure AJERCO ne viennent pas auprès des P'tits Tartreux. A noter que les tarifs pratiqués par AJERCO vont de CHF 20.- à 100.-par jour en fonction du revenu des parents.

PREVISIONS BUDGETAIRES

A la date d'utilisation des compétences municipales pour cet objet, l'association n'était pas en mesure d'honorer les salaires du mois de juillet. Par ailleurs, lors d'une précédente crise de liquidité, un membre du comité a consenti un prêt à titre privé à l'association, ce qui selon l'avis de la Municipalité, n'aurait jamais dû être fait.

Le comité de l'association reste confiant quant au fait que le taux de remplissage va nettement augmenter avec la rentrée scolaire et durant l'automne. Il n'en demeure pas moins que la situation est catastrophique.

Selon les données actuellement en notre possession, il paraît probable que nous devions intervenir à d'autres reprises dans le futur pour permettre à l'Association des P'tits Tartreux de subsister jusqu'à août 2025.

Il faut toutefois relever que depuis la rentée scolaire, quelques contrats ont pu être signés et que le taux de remplissage s'améliore chaque mois. Afin d'éviter de mobiliser trop de personnel, la Municipalité a exigé que la capacité d'accueil soit limitée à 7 enfants certaines demi-journées. Une personne démissionnaire n'a pas été remplacée, soulageant ainsi les finances de l'association.

CONSTATATIONS ET PROPOSITIONS

La Municipalité a décidé d'octroyer un prêt postposé de CHF 22'000.- à l'association afin de lui permettre de payer les salaires du mois de juillet et de désintéresser le prêt du membre du comité (reprise de dette). Vu la situation financière de l'association, ce prêt ne figure par au bilan de la commune et passe directement en charge par le compte « Subvention garderie Les P'tits Tartreux ».

2. Réfection d'une conduite et comblement d'une doline sur la parcelle 350

INTRODUCTION

La parcelle 350, située le long de la route de Daillens, vers le giratoire, est traversée par une conduite qui alimentait l'ancienne fontaine de la Cinémathèque. Cette conduite en terre cuite est située à environ 2 mètres de profondeur. Actuellement cette conduite est raccordée au Riau.

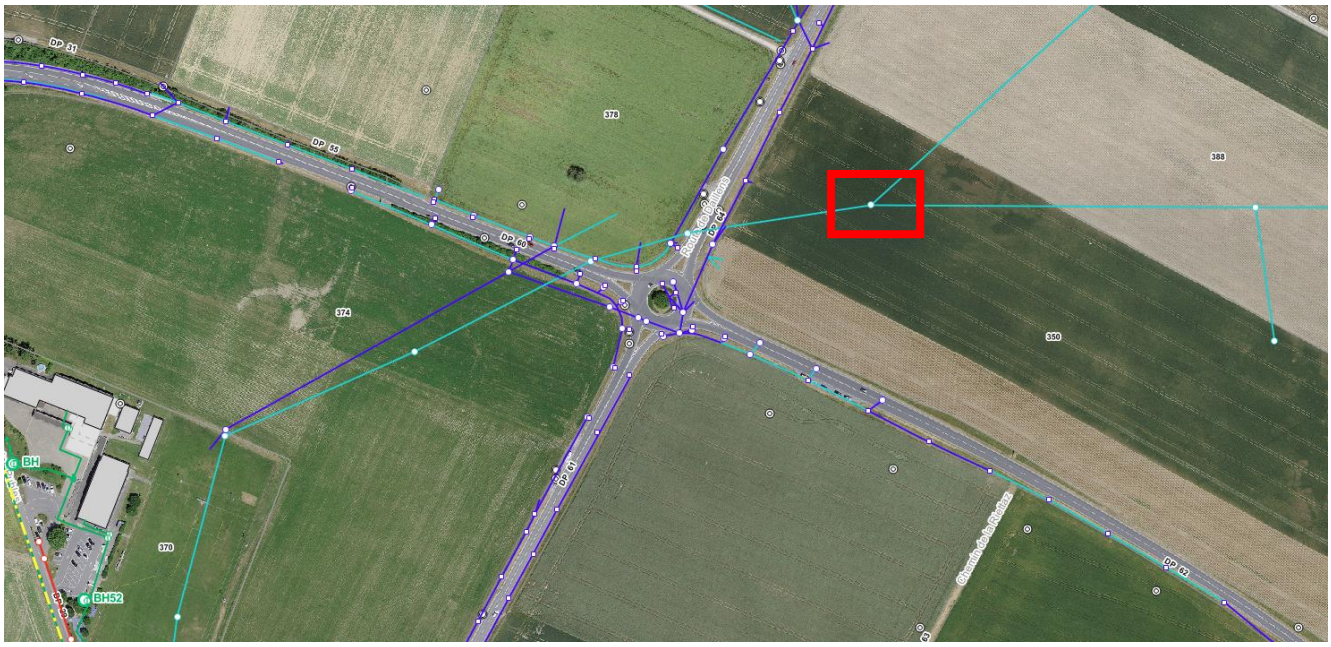

En février 2024, l'exploitant de ce terrain agricole a fait savoir qu'un effondrement avait eu lieu dans le secteur indiqué en rouge. Il fallait cependant attendre la récole des cultures pour accéder au site, évaluer la situation et procéder aux réparations nécessaires.

Il s'est avéré que le drainage en terre cuite (~1960) était cassé et le débit de l'eau avait progressivement érodé la terre au-dessus jusqu'à l'apparition d'une doline d'environ 4 mètres de diamètre.

SITUATION ACTUELLE

Un passage caméra a été effectué afin de connaitre l'état de cette conduite sous cette parcelle et une partie de la parcelle voisine. Aucune autre anomalie ou cassure n'a été observée.

Les travaux de remplacement ont donc été effectué et remblayé sur le secteur concerné. Ces travaux se sont terminé début août.

PREVISIONS BUDGETAIRES

Les travaux nécessaires à la reprise du drainage sur environ 20 mètres et le comblement de la doline ont nécessité un coût de CHF 20'709.10 et le passage caméra à quant à lui couté CHF 1'407.20.

Ces coûts seront comptabilisés dans le 460.3144 « Entretien des canalisations » du dicastère « Réseau d'égouts ».

3. Stabilisation des berges du Rosey et du chemin AF sur parcelle 858

INTRODUCTION

Suite aux fortes précipitations du début de l'année 2024, les berges du Rosey se sont partiellement effondrées dans le secteur indiqué en rouge ci-dessous. Vu la proximité du chemin AF, des travaux de consolidation doivent être entrepris sans délai.

SITUATION ACTUELLE

S’agissant d’une parcelle forestière, le Groupement forestier du triage intercommunal de la Venoge a été mandaté pour superviser les travaux nécessaires à la stabilisation des berges du Rosey et du chemin AF. Un enrochement en bloc de calcaire est prévu sur 3 étages, stabilisé avec du béton.

PREVISIONS BUDGETAIRES

Les travaux nécessaires sont estimés à CHF 20’031.- dont CHF 12'018.60 à charge du Canton et CHF 8’012.40 à charge de la commune de Penthaz. Les travaux sont dirigés par le Groupement forestier, mais c’est la commune de Penthaz qui finance la totalité du coût des travaux et qui encaisse par la suite la subvention du Canton.

Ces coûts seront comptabilisés dans le compte 470.3147 « Entretien des cours d'eau » du dicastère « Cours d’eau »

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Penthaz,

- vu le préavis municipal n° 06-2024 « Utilisation des compétences municipales 2024 »,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

- de donner à la Municipalité son approbation sur l'utilisation des compétences municipales dans le cadre d'un plan de sauvetage de la garderie les P'tits Tartreux pour un montant de CHF 22'000.- et son mode de financement par la trésorerie courante, ainsi qu'à son mode de comptabilisation par le compte « Subvention garderie Les P'tits Tartreux » (513.3655).

- de donner à la Municipalité son approbation sur l'utilisation des compétences municipales pour la réfection d'un drainage et comblement d'une doline sur la parcelle 350 pour un montant total de CHF 22'116.30 et son mode de financement par la trésorerie courante, ainsi qu'à son mode de comptabilisation par le compte « « Entretien des canalisations » (460.3144).

- de donner à la Municipalité son approbation sur l'utilisation des compétences municipales pour la stabilisation des berges du Rosey et du chemin AF sur parcelle 858 pour un montant total CHF 20'031.- dont CHF 12'018.60 seront restitué par la DGE-Eau. Il en résulte un coût de CHF 8'012.40 pour notre commune. D'approuver son mode de financement par la trésorerie courante, ainsi qu'à son mode de comptabilisation par le compte « Entretien des cours d'eau » (470.3147).

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 7 octobre 2024.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic : La Secrétaire :

Jean-François Pollien Marielle Goy Bommottet

Municipal en charge du dossier :
- *Monsieur Sébastien Durussel, Municipal des finances*
- *Monsieur Philippe Tesse, Vice-syndic*